

## CASA

association pour la sauvegarde du Cadre de vie SAMoisien

### **SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU**

À l'attention de Pascal GOUHOURY

3 Rue Dénecourt

77300 FONTAINEBLEAU

Samois sur Seine, le 10 mars 2021

RAR

Objet : recours / construction de la résidence du 10 route du Cèpe à Samois

Monsieur le Président,

Je vous informe que CASA, association de sauvegarde du Cadre de vie Samoisien, a exercé un recours auprès du Maire de Samois sur Seine aux fins de l'annulation de sa décision du 15 janvier 2021 concernant le dossier n° PC 077 441 18 00014 M01 accordant une autorisation d'urbanisme à la SEM du Pays de Fontainebleau, sur le terrain situé 10 route du Cèpe à Samois sur Seine pour les raisons suivantes :

- Les engagements pris en matière de plantation ou conservation d'arbres sont très largement en dessous de ceux pris dans le permis initial, soit 20 spécimens au lieu des 36 prévus.
- 10 haies végétales devaient séparer les jardins privatifs. 8 d'entre elles ont été remplacées par des haies synthétiques. Ce type de haie est pourtant clairement proscrit dans le PLU et interdit d'usage à Samois.

Ces deux éléments nous semblent contraires aux exigences du PLU qui obligent l'ensemble des Samoisiens dans le but de protéger la biodiversité et de lutter contre l'artificialisation des sols et des espaces de vie.

Dans votre courrier daté du 3 novembre 2020, vous nous assuriez pourtant que la SEM du Pays de Fontainebleau mettrait tout en œuvre pour que « les dispositions concernant la plantation des espaces verts soient conformes aux termes du permis de construire ». Le contenu du permis rectificatif en est l'illustration contraire. Est-ce ainsi qu'il convient pour la CAPF et ses satellites de respecter leurs engagements ? Les Samoisiens en jugeront.

Il revient aux acteurs publics d'avoir un comportement exemplaire et une politique en cohérence avec leur discours. Autoriser une telle dérive du projet serait un signal négatif envoyé aux citoyens attachés au cadre de vie samoisien et un coin enfoncé dans la relation de confiance avec la Communauté d'agglomération ; sa mise en œuvre aurait par ailleurs une portée pédagogique dommageable sur les futurs porteurs de projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques Bousquet

Président de CASA

Copie à : - Le Maire de Samois sur Seine, M. Michel CHARIAU

- L'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, M. Sébastien DILLON